

Protocole d'entente 2023

Lors d'une rencontre par Zoom, une entente entre l'organisme et l'équipe de renforcement des capacités MVF sera revue. À la suite de la révision de l'entente, le guide d'implantation sera aussi discuté afin d'ajuster la liste de contrôle pour l'implantation du programme.

Entente

Marche vers le futur (MVF) : Le programme MVF est un programme de télésanté de prévention des chutes visant la prévention primaire (i.e., réduire les risques futurs chez les gens qui ne sont pas encore chuteurs). Le programme MVF est multifactoriel dans son approche et comprend : (1) dix capsules d'information sur la prévention des chutes, (2) dix séances d'exercices supervisés animées une fois par semaine à distance par vidéoconférence et (3) un programme d'exercices à faire à domicile de façon indépendante deux fois par semaine. Une évaluation des participants pré et post programme est aussi prévue. Deux versions du programme sont proposées : le programme MVF- salle, avec les participants rassemblés dans une même salle et l'animation réalisée en mode synchrone par vidéoconférence et le programme MVF- domicile avec les participants à domicile et l'animation en mode synchrone par vidéoconférence.

Organisme : Pour la présente entente, l'Organisme (*nom de l'organisation*) offrant des services à la communauté francophone ou acadienne de (*nommer la zone géographique*). L'organisme est représenté par : *nom de la (ou des) personne(s)*.

Les membres du projet de renforcement des capacités MVF, l'organisme et l'animateur ou les animateurs conviennent de travailler ensemble pendant la durée du projet pour offrir le programme MARCHE VERS LE FUTUR (MVF), ci-après nommé « Programme ».

L'équipe de projet de renforcement des capacités MVF s'engage à soutenir l'organisme dans la l'implantation du programme MVF auprès de personnes âgées de sa communauté, selon les modalités suivantes :

- 1) partager son expertise pour former des animateurs qui deviendront des agents multiplicateurs
- 2) donner une formation de deux jours aux animateurs, ainsi que de la rétroaction pendant l'animation des séances pour la première livraison du programme,
- 3) offrir un soutien de formation continu pendant une seconde livraison du programme

L'organisme et ses animateurs s'engagent à implanter le programme MVF dans sa communauté, en réalisant les actions suivantes :

1. faciliter le recrutement d'animateurs-évaluateurs et de surveillants de site pour le programme en salle
2. s'assurer que chaque animateur-évaluateur ait complété la formation MVF
3. s'assurer que les animateurs et les participants ont le matériel nécessaire pour la réalisation du programme, et, pour le format en salle, équiper une salle communautaire pour la diffusion du programme (audiovisuel)



MARCHÉ
VERS LE FUTUR
bouger • apprendre • agir

4. recruter des personnes âgées de 55 ans et plus pour participer aux deux livraisons du programme prévues au projet, choisir le format qu'ils souhaitent offrir, déterminer l'horaire des séances et le lieu si le format en salle est choisi
5. organiser les évaluations, les séances d'exercices et les suivis prévus au programme, pour chaque groupe de participants
6. établir un plan pour poursuivre l'offre du programme dans sa communauté après la fin du projet
7. fournir à l'équipe de renforcement des capacités du projet MVF de la rétroaction et des données sur l'offre du programme, ainsi que sur les facilitateurs et les défis à son implantation.

Droit d'auteur

Le manuel de l'animateur, le manuel du participant et le guide d'implantation doivent être traités conformément aux restrictions prévues en matière de droit d'auteur. Des copies supplémentaires des manuels peuvent être produites par l'organisme dans le but de poursuivre la livraison du s'assurant que les informations concernant le droit d'auteur demeurent toujours bien visibles. La reproduction de ce matériel à des fins commerciales n'est pas permise.

L'organisme et les animateurs acceptent également de ne pas apporter de modifications au Programme MVF sans le consentement des membres de l'équipe de projet. Il est important de noter que le programme MVF a été conçu de manière à offrir des exercices offrant suffisamment de défi et d'une durée suffisamment longue pour pouvoir produire un changement en tenant compte des capacités physiques des participants, tout en étant sécuritaires lors d'une animation en vidéoconférence. Toute modification non autorisée pourrait nuire à cet équilibre.

Aucune des parties n'utilisera dans des publicités le nom, les logos, les symboles ou les marques de commerce de l'autre sans avoir obtenu au préalable l'approbation écrite d'un représentant autorisé de cette partie.

Pérennité

À la suite des 12 semaines de livraison du programme, l'organisme aura les moyens et les outils pour poursuivre l'offre du programme MVF au sein de sa communauté.

Signatures

Nom
Organisme et fonction

Nom
Équipe MVF

Date : _____

Date : _____